RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260212-202606-DE

Conseil Municipal du 12 février 2026
Délibération n°2026/06

06 - Cession de terrain communal.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 10** **Votants : 11**

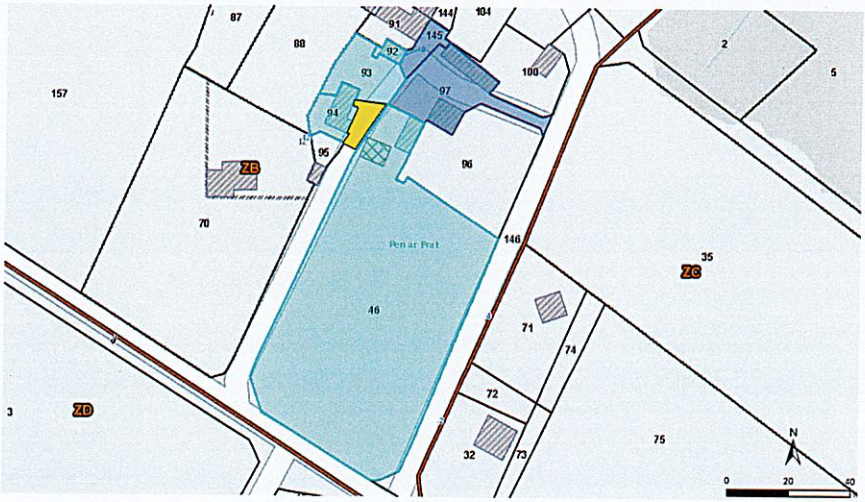
L'an deux mille vingt-six, le 12 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame LECANON Valérie, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au Maire.
Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Monsieur MONBEL Yann, conseillers délégués.
Madame GODOC Morgane, Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur JACQ Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame SCIOU Anaïs donne pouvoir à Monsieur MONBEL Yann,
Madame KERVERN Laurence, Madame BUTEL Ketty, Monsieur MALLEJAC Florian, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MEVEL Danielle, domiciliée à Bodtrein, souhaite faire l'acquisition d'un délaissé de voirie d'environ 100 m², situé devant son ancienne maison, dans le hameau de Pen ar Prat à Irvillac. Il précise que Madame MEVEL entretien ce délaissé qui ne dessert que sa propriété.



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Approuve ladite cession au prix de 15€ le m²**
- **Dit que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 13 février 2026.
Le Maire,
Jean-Noël LE GALL

MAIRIE D'IRVILLAC 29460